

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard et M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

208-10-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 7 et 20 septembre 2021
- 3- Travaux développement résidentiel : libération de retenue contractuelle
- 4- Programme TECQ 2019-2023 : programmation de travaux
- 5- Plan aménagement d'ensemble de S2-Immobilier
- 6- Travaux rénovation rez-de-chaussée - édifice
- 7- Aide financière comité conjoint municipalité-fabrique
- 8- Demande aide financière programme aide à la voirie locale – volet redressement et accélération
- 9- Mandat de réalisation d'un plan d'effectifs
- 10- Élections municipales 2021 - information
- 11- Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024
- 12- Plan aménagement d'ensemble développement le Phare : modifications
- 13- Motion de félicitations
- 14- Budget 2022 – Régie incendie secteur Sud
- 15- Éclairage décoratif
- 16- Correspondance
- 17- Rapports des comités
- 18- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-10
- 19- Affaires nouvelles
- 20- Période de questions
- 21- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 7 ET 20 SEPTEMBRE 2021

209-10-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 7 et 20 septembre 2021, tels que rédigés.

3- TRAVAUX DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : LIBÉRATION DE RETENUE CONTRACTUELLE

Dans le cadre des travaux complétés l'an dernier pour la nouvelle rue du développement résidentiel, le certificat de réception définitive des travaux a été émis le 15 septembre dernier.

La firme Norda Stelo recommande de faire la libération de la retenue contractuelle.

210-10-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la libération de la retenue

contractuelle à Les Excavations G. Larouche inc. pour un montant de 47 968.25 \$, pour les travaux dans le développement résidentiel.

4- PROGRAMME TECQ 2019-2023 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. Une enveloppe est réservée à la municipalité pour ce programme. Conformément au budget adopté cette année et aux modalités du programme, une programmation partielle de travaux a été préparée afin d'être déposée au MAMH.

La programmation partielle contient deux (2) projets soient le remplacement du système de désinfection de l'eau potable et la construction d'un poste de surpression au rang 5. L'estimation totale des travaux est de 615 000 \$.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

211-10-21

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5- PLAN AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE S2-IMMOBILIER

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport. La vente des trois (3) terrains à S2 Immobilier, lesquels sont destinés à la construction d'immeubles de six (6) logements est complétée et le contrat de vente a été signé.

Tel qu'exigé à notre réglementation, un P.A.E. doit être déposé et approuvé pour la construction de tels immeubles. Le promoteur a soumis son plan, lequel a été

analysé par le C.C.U. qui recommande au conseil son approbation, sous certaines conditions.

CONSIDÉRANT QU'une demande de P.A.E. a été faite par M. Stéphane Lefebvre, représentant de S2 Immobilier pour la construction de quatre (4) bâtiments multifamiliaux sur les lots 6 343 571, 6 343 572 et 6 343 573, sur la rue Potvin;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur dans cette zone exige le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction de quatre (4) bâtiments de six (6) logements, alors que le lotissement actuel comprend trois (3) lots distincts;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé modifie les lots par rapport à leurs limites actuelles;

CONSIDÉRANT QUE les terrains projetés sont conformes au règlement de lotissement à l'exception du lot 6 343 573, lequel serait l'assiette de deux (2) constructions;

CONSIDÉRANT QU'en séparant le lot 6 343 573 en deux, le projet respecterait la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les constructions projetées, les espaces de circulation, de stationnement, les bâtiments accessoires respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réaliserait en deux (2) phases;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux orientations de la municipalité et aux conditions de vente des terrains par la municipalité à ce promoteur;

CONSIDÉRANT l'importance des écrans végétaux, lesquels sont identifiés au plan d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la présence de conteneur sur le plan n'est pas une condition primordiale à son acceptation, mais que la gestion des matières résiduelles de la récupération et des matières organiques doit être tenue en compte dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE le P.A.E. respecte en tout point l'aspect du plan d'urbanisme de la municipalité;

212-10-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de P.A.E. de M. Stéphane Lefebvre pour les lots 6 343 571, 6 343 572 et 6 343 573 de la rue Potvin, aux conditions suivantes :

- QUE le promoteur devra obtenir les permis de lotissement nécessaires à la modification des lots actuels;
- QUE le lot actuel 6 343 573 devra être séparé en deux (2) afin que les constructions prévues à la phase 2 soient sur un lot distinct;
- QUE la gestion des matières résiduelles pour chaque construction soit faite selon les règles et conditions de services en vigueur, ce qui n'est pas nécessairement obligatoire par la mise en place de conteneur;
- QU'advenant l'installation de conteneurs (déchets ou autre) ceux-ci soient aménagés en conformité des règlements en vigueur (clôtures).

6- TRAVAUX RÉNOVATION REZ-DE-CHAUSSÉE - ÉDIFICE

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. Une rénovation au rez-de-chaussée de l'édifice est inscrite au budget en cours. Il s'agit d'une rénovation dans le secteur de l'entrée du rez-de-chaussée en bas des escaliers.

L'entreprise Construction Projex, qui a déjà obtenu le contrat de rénovation des salles de bain de la salle Mistral a été approché. Le prix soumis est de 8 575 \$ avant taxes.

213-10-04

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Construction Projex au montant de 8 575 \$ plus taxes pour la réfection complète du mur et de la porte donnant accès à la grande salle, ainsi que le remplacement du revêtement des marches d'escalier et de faire l'installation d'une vitre dans la partie supérieure au-dessus de la porte en surplus de ce qui est prévu.

7- AIDE FINANCIÈRE COMITÉ CONJOINT MUNICIPALITÉ-FABRIQUE

M. Pierre Boudreault adresse la demande pour la libération d'un montant de 5 000 \$ en aide financière, correspondant au versement final des sommes inscrites au budget.

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires inscrits au budget 2021 de la municipalité pour les travaux du comité-conjoint s'élevaient à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 50 % de ce montant a été autorisé par le conseil à l'hiver 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conjoint a poursuivi assidument ses travaux selon les objectifs fixés et en respect de l'avancement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conjoint poursuivra ses travaux à l'automne avec la préparation notamment de matériel et de visuels en lien avec la campagne de financement dans le milieu socio-économique à venir;

214-10-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la libération d'un montant de 5 000 \$ en aide financière au comité conjoint municipalité et Fabrique.

8- DEMANDE AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

M^{me} Dany Dallaire explique le dossier. Dans le cadre du P.I.R.R.L., la municipalité a préparé une demande d'aide qui vise la réfection sur une longueur de 2 620 mètres du rang des Îles.

Bien que la demande soit déjà déposée, en respect de la date limite qui se terminait le 30 septembre dernier, une résolution est nécessaire pour autoriser le dépôt de cette demande d'aide financière.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M^{me} Dany Dallaire, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

215-10-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseiller que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9- MANDAT DE RÉALISATION D'UN PLAN D'EFFECTIFS

M. le maire résume le dossier. En juin dernier, le rapport final et le plan d'action issu de la planification stratégique de la municipalité ont été approuvés.

Selon l'échéancier, un plan d'effectifs doit se réaliser le plus rapidement possible, afin de s'assurer de la capacité de l'organisation de faire le suivi et le lien nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action.

Une offre de services a été demandé à la firme Pro Gestion. Cette offre est au montant de 11 060 \$.

216-10-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de réalisation d'un plan d'effectifs à la firme Pro Gestion pour un montant de 11 060 \$ plus taxes.

10- ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – INFORMATION

M^{me} Dany Dallaire donne diverses informations à l'attention des électeurs de la municipalité, en ce qui a trait au processus en cours.

11- DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2022-2023-2024

M^{me} Dany Dallaire résume. Elle informe les membres et les citoyens que le rôle d'évaluation qui sera en vigueur pour les années 2022-2023-2024 est déposé au bureau de la municipalité et que toutes personnes intéressées peut en prendre connaissance. Diverses statistiques concernant l'évaluation sont également données.

12- PLAN AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DÉVELOPPEMENT LE PHARE - MODIFICATIONS

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport. Une demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble pour le développement le Phare a été déposée par le promoteur.

Le C.C.U. recommande au conseil son acceptation sous plusieurs conditions.

CONSIDÉRANT QU'un P.A.E. préparé par le promoteur Les Entreprises Alfred Boivin inc. est en vigueur depuis 2014 conformément à la résolution numéro 174-09-14 et au plan préparé par M. Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre sous le numéro 3880 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le promoteur ont signé une entente le 17 septembre 2014 en vue de fixer les conditions de réalisation de ce P.A.E.;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par le promoteur pour modifier le P.A.E. approuvé;

CONSIDÉRANT QUE l'usage des terrains, la densité et le nombre de construction sont fortement modifiés dans le nouveau projet déposé;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de réalisation incluses au protocole d'entente doivent être revues et renégociées;

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé prévoit deux (2) phases distinctes;

CONSIDÉRANT QUE les constructions prévues à la phase 1 sont de type bifamiliales, trifamiliales et quadrifamiliales, lesquelles sont conformes aux usages autorisés dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la présence de résidences unifamiliales dans la phase 2 est non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 comprend 15 terrains à construire ainsi qu'un terrain identifié à usage commune au bénéfice de certains futurs propriétaires et un terrain identifié parc;

CONSIDÉRANT QUE le plan comprend un terrain propriété actuelle de la municipalité, lequel sera cédé au promoteur conformément à l'entente à intervenir (le lot # 5 604 200 du cadastre);

CONSIDÉRANT QUE les lots projetés sont conformes à la réglementation et que les emplacements respectent les marges prescrites;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté au plan et indiqué sur le lot # 22 ne respecte pas la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé, en tenant compte des éléments mentionnés au préambule de la présente résolution, est acceptable;

217-10-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil approuve le plan d'aménagement d'ensemble déposé par Les Entreprises Alfred Boivin inc. selon le plan préparé par M. Stéphane Brassard de Laberge Guérin arpenteurs-géomètres sous le numéro de minute 10895 aux conditions suivantes :
 - A) Le P.A.E. ne porte que sur la phase 1 comprenant 15 terrains numérotés 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 au plan;
 - B) La phase 2 comprise au plan soit exclue du présent P.A.E.;
 - C) Le lot 5 604 196 identifié au plan soit éventuellement cédé aux futurs propriétaires des lots 26 à 29 et ce, pour leur usage commun;
 - D) La conduite pluviale existante appartenant à la municipalité de même que celle identifiée au plan entre les terrains # 21 et 22 soit protégée et qu'aucune construction ne soit érigée sur cette lisière de terrain et qu'en cas de déplacement le tout devra être prévu dans l'entente à intervenir`
 - E) Que le garage projeté au nord du terrain # 22 est considéré non conforme et par conséquent il ne pourra être érigé tel qu'illustré au plan;
 - F) Que les quelques îlots de verdure identifiés au plan fassent partie des travaux du promoteur et que la réalisation de ces aménagements soit le plus tôt possible après l'approbation du P.A.E.;

- G) Que la municipalité et le promoteur conviennent d'une nouvelle entente à être négociée en remplacement de l'entente signée le 17 septembre 2014;
- H) Que la municipalité autorise la construction des trois (3) unités prévues aux terrains # 19 à 21 dès l'adoption de la présente résolution, et ce, suite à une demande de permis à être déposée conformément aux règlements en vigueur;
- I) Que la mise en œuvre des autres constructions comprises au P.A.E. et non déjà construites soit conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente entre la municipalité et le promoteur, laquelle devra être négociée entre les parties;
- J) Que l'acceptation du présent P.A.E. annule et remplace le P.A.E. approuvé en 2014 par la résolution # 174-09-14 ainsi que l'entente visant sa réalisation.

13- MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseil aimerait adresser une motion de félicitations à l'égard de M. Alexis Brunelle-Duceppe.

218-10-21 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M. Alexis Brunelle-Duceppe qui a été réélu député de notre circonscription lors des dernières élections fédérales.

14- BUDGET 2022 – RÉGIE INCENDIE SECTEUR SUD

Le budget 2022 de la Régie Intermunicipale de sécurité incendie est déposé au conseil. La quote-part pour la municipalité est de 152 570 \$.

219-10-21 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2022 de la Régie Intermunicipale de sécurité incendie tel que déposé, lequel fixe la quote-part de la municipalité au montant de 152 570 \$.

15- ÉCLAIRAGE DÉCORATIF

M. Michel Tremblay résume le dossier. Une somme de 15 000 \$ est prévue au plan d'immobilisation pour l'ajout d'éclairage décoratif cette année. Le comité de travail s'est réuni et a identifié certaines priorités qui sont les suivantes :

- Finaliser l'éclairage de l'édifice municipal;
- Éclairage des arbres (7) dans le terre-plein du terrain face à l'édifice;
- Éclairage d'un cèdre près de la porte d'entrée de l'édifice côté Est;
- Éclairage de 2 cèdres situés près de la galerie du presbytère;
- Éclairage d'un arbre situé au parc des Pionniers derrière la halte de la Véloroute.

La firme Leblanc Illuminations a soumis des prix pour ces divers éléments. Il est recommandé de faire l'acquisition des divers éléments.

220-10-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'éclairage décoratif auprès de la firme Leblanc Illuminations au montant approximatif de 11 835.36 \$ plus taxes.

16- CORRESPONDANCE

Club de voile des Îles

Demande d'appui aux démarches de financement de modernisation des installations.

221-10-21 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Club de voiles des Îles dans leurs démarches de financement auprès de DEC Canada, dans le cadre du Fonds Canadien de revitalisation des communautés.

MRC Lac-St-Jean-Est

Copie de la résolution en regard de la baisse des services dans les points de chute ruraux du CLSC.

222-10-21 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de joindre notre voix à celle de la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est exprimé par sa résolution numéro 10867-09-21 et que le conseil demande au CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean de faire en sorte d'ajouter des ressources dans les deux bureaux satellites du CLSC Lac-Saint-Jean-Est à L'Ascension-de-Notre-Seigneurs et à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix afin d'offrir des services de santé au même niveau qu'avant la pandémie COVID-19.

17- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des loisirs

M^{me} Nathalie Simard résume la rencontre du 22 septembre dernier. Il a été discuté du camp de jour, du bilan de la balle et du soccer 2021.

M^{me} Suzy Lessard invite les gens et les membres du conseil à l'activité d'Halloween qui aura lieu le 30 octobre prochain au pavillon des loisirs.

Corporation de développement

M^{me} Nathalie Simard résume la rencontre du 27 septembre dernier. Il a été discuté du bilan du marché public, des pistes d'améliorations et du développement, de la promotion touristique et de la trousse d'accueil des nouveaux résidents.

Camping municipal

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 31 août dernier. Il a été discuté du bilan de la saison 2021, des revenus records et du projet des travaux de réfection des douches.

Comité conjoint église

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 22 septembre dernier. Un suivi a été fait concernant les démarches de financement.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault résume la rencontre d'analyse du suivi budgétaire.

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

223-10-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le don et subvention suivant :

- Centraide Saguenay-Lac-St-Jean 200 \$

Parc industriel secteur Sud

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 23 septembre dernier. Un contrat a été accordé pour la fabrication d'une enseigne pour le parc.

Petit marais

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été discuté des activités à venir et du projet de réfection de l'affichage.

Régie Incendie

M^{me} Claire Girard dépose le bilan des appels pour l'été 2021. Il y a eu 59 appels durant cette période.

Congrès FQM

M^{me} Suzy Lessard dresse un résumé de sa participation au congrès de la FQM.

18- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-10

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

224-10-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-10 au montant de 453 429.84 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	421 990.32 \$
- Déboursés :	49 439.52 \$
- <u>Retenues :</u>	
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	453 429.84 \$

19- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

Certains membres du conseil annoncent à la population leurs intentions en regard des élections.

M. le maire remercie M^{me} Claire Girard et M^{me} Nathalie Simard pour leur travail au cours du présent mandat.

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 13, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale